

Consultation sur le nouveau socle : qu'en pense le SNES-FSU ?

La rédaction du nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture est une étape avant la réécriture des programmes disciplinaires du collège qui entreront en application à partir de la rentrée 2016 (consultation à venir en janvier 2015). Cette articulation innovante socle/programmes disciplinaires est un élément déterminant qui a guidé l'écriture du nouveau socle : toutes les disciplines, sans exception, participent à l'appropriation d'une culture commune, ambitieuse, ouverte à la grande diversité des savoirs (fondamentaux, technologiques, humanistes, artistiques...) et qui prépare la poursuite de scolarité de tous les élèves vers l'une des trois voies du lycée. L'approche pédagogique des compétences y est clairement affirmée en établissant un lien explicite avec les

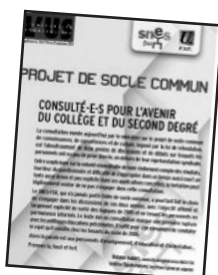
connaissances disciplinaires, à l'opposé du socle Fillon de 2005 construit sur un empilement de compétences clés pour valider un bagage minimum. Le projet de socle laisse toutefois quelques questions en suspens sur lesquelles la profession est en mesure de peser. Il nous paraît particulièrement important lors de la consultation d'exprimer notre exigence de programmes nationaux avec des repères annuels alors que les cycles sont de 3 ans, de programmes disciplinaires qui indiquent explicitement les possibles contributions au socle et d'une évaluation utile aux enseignants comme aux élèves. Ce doit être l'occasion d'évoquer aussi l'organisation et les moyens pour le travail collectif et les enseignements transversaux, la formation continue nécessaire à ces évolutions, la liaison 3^{ème}/lycée.

Le calendrier

Contrairement à sa version précédente, issue de la loi Fillon de 2003 et retranscrivant les grandes compétences clés de la stratégie européenne de Lisbonne, le nouveau socle commun fait l'objet d'une consultation à grande échelle. C'est en juin dernier que le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), mis en place par la Loi de Refondation, a proposé une réécriture du socle de « connaissances de compétences et de culture ». Il doit entrer en vigueur à la rentrée 2016, parallèlement à la mise en œuvre de nouveaux programmes.

À la demande du SNES qui souhaite que la profession puisse s'exprimer massivement, le Ministère organise une consultation en ligne à partir du 21 septembre. **Le SNES national a obtenu une 1/2 journée banalisée, la semaine du 6 octobre** dans notre académie. Elle ne peut consister en une réunion du conseil école-collège sous la houlette des chefs d'établissements et des IEN. Il est essentiel que les collègues puissent échanger librement entre eux.

Afin de nourrir les réflexions et les débats, le SNES a publié un docu-

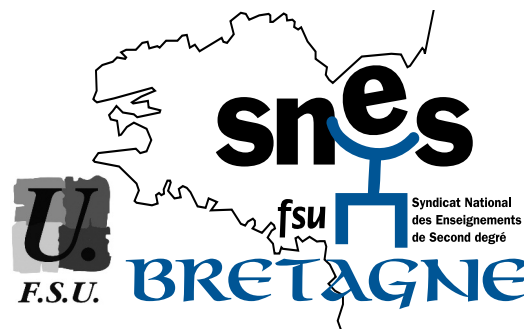


ment de 16 pages présentant des éléments d'analyse. L'enquête au verso nous permettra également de porter la parole des collègues.

Merci de nous la

renvoyer, même de manière incomplète, afin que nous puissions nous appuyer sur les témoignages des collègues pour peser dans les débats.

Le colloque collège du mardi 18 novembre à Rennes avec D. Paget et R. Hubert permettra de faire entendre nos propositions pour le second degré. A la suite de cette consultation sur le socle, les programmes vont également être réécrits. Le CSP proposera de nouveaux programmes début 2015 sur lesquels les enseignants seront également consultés. Mais cette réécriture se fait sans bilan des programmes de 2008. Le SNES vous invite à donner votre avis sur les programmes actuellement en vigueur sur : www.snes.edu/private/Enquetes-disciplinaires.html



Édito

Nouveau socle : prenons la main !



Après la priorité donnée au primaire, la réorganisation du collège est en chantier avec la finalisation du nouveau socle et des nouveaux programmes applicables à la rentrée 2016. Réclamées avec

force par le SNES-FSU, le ministère ouvre à la profession différentes consultations. Le SNES-FSU encourage tous les collègues, en collège comme en lycée, à les investir pour parler de leur activité professionnelle, des contenus d'enseignement, des modalités d'apprentissage des élèves. Pour ne pas subir un discours institutionnel et garder le métier à votre main, le SNES vous propose des outils pour agir. Par exemple, le questionnaire au verso peut permettre d'organiser les débats lors de la demi-journée, banalisée seulement en collège. Toutes les réponses, adressées directement au SNES, feront aussi l'objet d'une synthèse syndicale. **Le colloque collège du 18 novembre sera un autre temps fort** pour promouvoir l'idée que les élèves sont tous capables de réussir au collège pour s'engager avec confiance vers une classe de seconde. Faisons entendre notre ambition pour les jeunes avec un second degré cohérent et renforcé.

Gwénaél LE PAIH
16 septembre 2014

Publication rédigée par le secrétariat académique

**RÉDUIRE L'ENSEIGNEMENT
DU COLLÈGE À
L'ACQUISITION DE
COMPÉTENCES DE BASE,
C'EST PAS UN PEU...**

LE SNES DÉFEND L'UNITÉ
DU SECONDAIRE, LA QUALITÉ
ET LA DIVERSITÉ DES ENSEIGNEMENTS



**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

QUESTIONNAIRE SUR LE NOUVEAU SOCLE

Ce questionnaire peut aussi être complété en ligne sur www.rennes.snes.edu

Sur l'évaluation

1/ Pensez-vous que la suppression des notes chiffrées soit une solution pour répondre aux difficultés d'apprentissages des élèves ?

2/ Pensez-vous que l'évaluation devrait viser davantage la formation des élèves, leurs progrès ?

3/ D'après votre expérience, est-il possible de généraliser une telle évaluation dite « formative » ? Quelles conditions vous paraissent nécessaires pour la développer ?

4/ Les années collège doivent-elles s'achever sur un examen terminal ?

Si oui, quelles disciplines doivent être évaluées ?

Sur le lien connaissances / compétences

5/ Partagez-vous l'approche qui considère que les compétences scolaires sont indissociables des connaissances disciplinaires et permettent la mise en œuvre des savoirs dans des raisonnements et des situations inédites ?

6/ Peut-on évaluer des compétences plus comportementales (respect des autres, des règles communes...) ?

Faut-il les prendre en compte dans le parcours de l'élève ? Si oui comment l'imaginez-vous ?

Sur les activités interdisciplinaires

7/ Êtes-vous favorable au maintien d'un collège structuré par disciplines ?

8/ Pour donner du sens à certaines notions, pensez-vous que des notions proches peuvent être abordées dans plusieurs disciplines ?

Si oui, les programmes doivent-ils prévoir ces notions transversales ou faut-il laisser au contraire l'initiative aux éta-

blissements pour construire ce travail de transversalité ?

9/ Ces thèmes doivent-ils être pris en charge par chaque enseignant dans sa classe ? Par une co-intervention d'enseignants concernés ? Par un seul enseignant davantage polyvalent ?

Sur les disciplines

10/ Pour votre discipline, quels éléments doivent être impérativement revus avec les nouveaux programmes qui découleront du nouveau socle ?

Merci de préciser votre établissement, votre discipline et votre année d'entrée dans le métier :

Colloque collège : quel avenir pour le collège ? Le mardi 18 novembre à Rennes

Liaison école-collège, nouveaux programmes et socle commun de connaissances, de compétences et de culture, évaluation : un an après le vote de la loi de refondation, de nouvelles dispositions entrent en vigueur cette rentrée ou à la rentrée prochaine au collège.

Ce colloque sera l'occasion de mesurer l'impact de ces dispositions sur nos missions et nos métiers et sur la qualité de la formation pour les jeunes. **Denis Paget**, chargé de recherches à l'institut de recherche de la FSU et membre du Conseil supérieur des programmes (sous l'égide duquel la nouvelle version du socle a été définie) et **Roland Hubert** co-secrétaire général du SNES nous donneront leurs analyses.

Ce colloque nous permettra également de mettre en évidence les attentes des personnels. **Si les enseignants de collège semblent les premiers concernés, les collègues des lycées doivent porter une attention particulière à cette question.** En effet, c'est tout l'avenir du second degré qui dépendra de la forme prise par le nouveau socle et de la place allouée au collège dans le système éducatif.

Cette journée est ouverte à tous, syndiqués ou non (les frais de déplacement sont remboursés aux syndiqués). Inscrivez-vous auprès du SNES académique qui vous enverra une autorisation d'absence à remettre à votre chef d'établissement au plus tard le 17 octobre (avant les vacances de la Toussaint). N'hésitez pas, chaque fonctionnaire (même stagiaire) a le droit à 12 jours d'absence dans l'année pour formation syndicale... Inscriptions par mail à s3ren@snes.edu

